

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

* * * * *

SEANCE DU 21 AVRIL 2011

* * * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le vingt et un avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Date de convocation du conseil municipal : 15 avril 2011

Date d'affichage : 15 avril 2011

Présents : M. DOLIMONT, Mme SESENA, M. VAUD, Mme FEUILLADE-MASSON, M BAUER, Mme ROUX, M. SIMONIN, Mme LAMIRAUD, M. ROUSSEAU, M. BLANCHON, M. ROUGEMONT, M. BOUISSOU, Mme DIAZ, M. CAILLAUD, M. BRIERE, Mme LOUIS, Mme BONNEAU, Melle VEAUX, M. MIEGE-DECLERCQ, Mme OPHELE, Mme GUIRADO, M. MONTALETANG

Arrivée de Melle ROCHETEAU à 18 h 10 pour la question n°1

Absents avec procuration :

M. FOUGERE avec procuration à M. DOLIMONT
M. SAUGNAC avec procuration à Mme SESENA
Mme AYMARD avec procuration à Mme ROUX
Mme PERON avec procuration à Mme FEUILLADE-MASSON
M. TAMISIER avec procuration à M. MONTALETANG

Absente excusée :

Melle CHABROL

Mme LAMIRAUD a été nommée secrétaire de séance.

N°2011/04/01 : ACQUISITION DE TERRAINS

REFERENCES : - Articles L 2122-21 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Yves BERNARD, Monsieur le Maire a reçu un représentant des héritiers, lequel a proposé à la commune d'acquérir plusieurs parcelles.

Après avoir étudié la localisation des terrains concernés et la vocation du sol, plusieurs parcelles présentant un intérêt en terme de réserve foncière, ont fait l'objet d'une proposition d'achat, sur la base de 3 000 €/hectare, à laquelle les héritiers ont répondu favorablement.

La Commission Aménagement du Territoire, réunie le 24 janvier 2011, a donné un avis favorable à cette acquisition, qui devait porter sur une superficie globale de 01 ha 64 a 97 ca pour un montant total de 4 950 €.

Depuis, le notaire chargé du règlement de la succession nous a informé qu'une des parcelles présentées à la commission avait déjà été vendue à un tiers. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AL n°73 d'une superficie de 15 a 95 ca.

La transaction porterait donc désormais sur les parcelles suivantes :

- AK 87 d'une superficie de 0 ha 10 a 51 ca
- AK 98 d'une superficie de 0 ha 06 a 85 ca
- AL 68 d'une superficie de 0 ha 00 a 16 ca
- AL 69 d'une superficie de 0 ha 00 a 49 ca
- AL 71 d'une superficie de 0 ha 01 a 00 ca
- BM 447 d'une superficie de 0 ha 05 a 63 ca
- BX 305 d'une superficie de 0 ha 01 a 88 ca
- BY 54 d'une superficie de 1 ha 22 a 50 ca

Soit une superficie totale de 1 ha 49 a 02 ca.

Ces biens en indivision appartiennent à :

- Mme Nicole France JOUBERT
1, Villa de Beauté - 94130 NOGENT S/MARNE
- M. Bernard Marc Louis JOUBERT
28, Route de Saint Assise - 77240
- M. Jean RIVET-HUMEAU
11, rue du 8 mai 1945 - 16160 GOND-PONTOUVRE
- Mme Evelyne BEAUCHAMP née TARDIEUX
Craham - 14240 CAHAGNES

.../...

- Mme Annette MALLOIRE née TARDIEUX
24, route de la Font Saint-Martin - 16430 BALZAC
- M. Eric TARDIEUX
5, chemin du Pont Neuf - 16430 BALZAC
- M. Gil TARDIEUX
47 rue de Beausoleil - 79160 VILLIERS EN PLAINE
- Mme Maryse PIERRE née TARDIEUX
5, rue de l'Ecluse - 16600 TOUVRE
- Mme Dominique TARDIEUX
4, chemin du Pont Neuf - 16430 BALZAC

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les acquisitions de parcelles ci-dessus désignées, représentant une superficie totale de 1 ha 49 a 02 ca pour la somme de 4 470 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

N°2011/04/02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATIONS D'EMPLOIS AU 1^{er} MAI 2011

1 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Un agent du service technique (espaces verts) a été admis à faire valoir ses droits à la retraite en février 2011.

Cet agent était titulaire au moment de son départ d'un grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Ce poste étant exclusivement pourvu par voie de concours, d'examen ou de mutation ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe qui peut être pourvu par voie directe et qui permet ainsi d'intégrer ou de recruter un personnel n'ayant pas le concours mais détenant les compétences requises.

2 - CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement d'un agent au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

**N°2011/04/03 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF
DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET EN QUALITE DE
CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN
OCCASIONNEL**

L'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet aux collectivités locales de recruter pour faire face à un besoin occasionnel des agents non titulaires.

La collectivité souhaite revoir intégralement ses archives et envisage de recruter un agent non titulaire pendant la période estivale pour effectuer cette tâche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter pour la mission de révision des archives de la commune, un agent non titulaire à temps complet pour une période de deux mois non renouvelable.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3 correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Il devra avoir les connaissances nécessaires à cette mission acquises soit de par ses études soit par une expérience significative dans ce domaine.